

Arrondissement de Grasse

**COMMUNAUTE
D'AGGLOMERATION
SOPHIA ANTIPOLIS**

Siège social:
Hôtel de Ville
BP 2205
06606 ANTIBES CEDEX

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU BUREAU
DE LA COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION
SOPHIA ANTIPOLIS**

Séance du 10 octobre 2016

Effectif légal	Présents	Procurations + Absents
25	18	7

N° de la séance : 07

Objet de la délibération: Direction
Lecture Publique - Médiathèque
Communautaire Albert Camus d'Antibes -
Exposition temporaire "Le monde de
Sempé" du 08 novembre au 31 décembre
2016 - Convention de mise à disposition

Original
 Expédition certifiée conforme à
l'original
Pour le Président,
Le Directeur Général des Services

Stéphane PINTRE

N° Enregistrement : BC.2016.176

Date de la convocation :

Le 04/10/2016

Certifié exécutoire compte tenu

de l'affichage
en date du **19 OCT. 2016**

de la réception s/Préfecture
en date du **20 OCT. 2016**

Pour le Président,
Le Directeur Général des Services


Stéphane PINTRE

L'an deux mil seize et le 10 octobre à 09h30, le Bureau Communautaire de la Communauté d'Agglomération Sophia Antipolis, régulièrement convoqué conformément aux dispositions des articles L 5211-1, L 2121-10 et L 2121-12 du Code Général des Collectivités Territoriales, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, Les Genêts, 449 Route des Crêtes à Valbonne, sous la présidence de Monsieur Jean LEONETTI, Président de la Communauté d'Agglomération Sophia Antipolis, Député-Maire d'Antibes Juan-Les-Pins.

PRESENTS :

Jean LEONETTI, Michelle SALUCKI, Lionnel LUCA, Guilaine DEBRAS, Jean-Bernard MION, Michel ROSSI, Damien BAGARIA, Gérald LOMBARDO, Jean Pierre MAURIN, Joseph LE CHAPELAIN, Richard RIBERO, Thierry OCCELLI, Eric MELE, Marguerite BLAZY, Alain ARZIARI, Jean-Paul ARNAUD, Claude BERENGER, René TRASTOUR

ABSENTS :

Marc DAUNIS, Jean-Pierre MASCARELLI, Roger CRESP, Gilbert TAULANE, Gilbert HUGUES, Richard THIERY, Joseph VALETTE

Monsieur ROSSI,

Dans le cadre de la thématique du 2^{ème} semestre 2016 « c'est beau la vie! » la médiathèque Albert Camus propose d'accueillir une exposition de l'artiste mondialement connu : Jean-Jacques Sempé.

Il a produit en 60 ans des milliers de dessins, mêlant humour, poésie et dérision.

Cette exposition intitulée « Le monde de Sempé » sera présentée du 08 novembre au 31 décembre 2016. Elle sera composée de dessins originaux, et sera l'occasion de redécouvrir l'univers fantaisiste et poétique de l'auteur du Petit Nicolas.

Les œuvres seront prêtées à la CASA par la Galerie Martine Gossieux, spécialisée dans le dessin d'humour, pour un montant de 3000 € TTC.

La convention qui est soumise à votre approbation vise à autoriser la mise à disposition des espaces de la Médiathèque Communautaire Albert Camus d'Antibes pour accueillir cette exposition et à en déterminer les conditions (installation, assurances, surveillance, coût...).

Vu la délibération du Conseil communautaire du 14 avril 2014 prise en vertu des dispositions de l'article L. 5211-10 du CGCT, donnant délégation au Bureau pour prendre toutes décisions en matière de mise à disposition de locaux, terrains ou autres éléments du patrimoine,

Il est proposé au Bureau Communautaire :

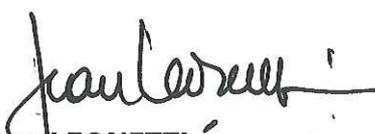
- de valider les termes de la convention de mise à disposition entre la Galerie Martine Gossieaux et la CASA,
- d'autoriser Monsieur le Vice-président délégué à l'Action Culturelle à signer ladite convention, dont le projet est joint en annexe,
- d'imputer la somme à l'article 6135 du Chapitre 011 pour la location de l'exposition et en 6241 pour les frais de transports.

LE BUREAU COMMUNAUTAIRE, OUI L'EXPOSE DU VICE-PRESIDENT ET APRES EN AVOIR DELIBERE, A L'UNANIMITE, DECIDE :

- de valider les termes de la convention de mise à disposition entre la Galerie Martine Gossieaux et la CASA,
- d'autoriser Monsieur le Vice-président délégué à l'Action Culturelle à signer ladite convention, dont le projet est joint en annexe,
- d'imputer la somme à l'article 6135 du Chapitre 011 pour la location de l'exposition et en 6241 pour les frais de transports.

AINSI FAIT ET DELIBERE
A ANTIBES LE 10 octobre 2016
Suivent les signatures
Pour extrait certifié conforme,

Le Président,


Jean LEONETTI

EXPOSITION TEMPORAIRE « LE MONDE DE SEMPÉ » CONVENTION DE MISE A DISPOSITION

ENTRE

La Communauté d'Agglomération Sophia Antipolis, dont le siège social se trouve en Mairie d'Antibes – Cours Masséna – 06600 ANTIBES JUAN LES PINS - représentée par Monsieur Michel ROSSI, Vice-président de la CASA, délégué à l'Action Culturelle, agissant au lieu et place de la Communauté et autorisé à signer la présente convention par délibération du Bureau Communautaire du 10 octobre 2016,

Désignée ci-après « **la CASA** », d'une part,

ET

La Galerie Martine GOSSIEAUX, représentée par Martine GOSSIEAUX, sise 7 rue de l'Université, 75007 PARIS,

désigné ci-après « **l'Exposant** », d'autre part,

Préambule

Dans le cadre de la thématique du 2^{ème} semestre 2016 « c'est beau la vie ! » la médiathèque Albert Camus propose d'accueillir une exposition de l'artiste mondialement connu : Jean-Jacques Sempé.

Il a produit en 60 ans des milliers de dessins, mêlant humour, poésie et dérision.

Cette exposition intitulée « Le monde de Sempé » sera présentée du 08 novembre au 31 décembre 2016. Elle sera composée de dessins originaux, et sera l'occasion de redécouvrir l'univers fantaisiste et poétique de l'auteur du Petit Nicolas.

Les œuvres seront prêtées à la CASA par la Galerie Martine Gossieaux, spécialisée dans le dessin d'humour, pour un montant de 3000€ TTC.

Les modalités d'organisation de cette exposition sont précisées ci-après.

ARTICLE 1 : OBJET

La présente convention a pour objet de fixer les modalités de mise à disposition des espaces de la Médiathèque Communautaire Albert Camus d'Antibes pour accueillir l'exposition temporaire intitulée « Le monde de Sempé ».

ARTICLE 2 : ŒUVRES CONCERNEES

Pour la mise en place de l'exposition, l'Exposant prêtera à la CASA 34 dessins originaux. La liste de ces œuvres figure dans l'annexe ci-joint. Celle-ci comporte pour chaque œuvre la nature, le format et la valeur d'assurance.

ARTICLE 3 : RESPONSABILITE ET ASSURANCE

ARTICLE 3.1 : MODALITES GENERALES

La liste des œuvres est jointe en annexe de la présente convention.

La CASA s'engage à assurer les œuvres de l'Exposant auprès de la compagnie titulaire de son marché d'assurance dommages.

Les œuvres doivent être assurées :

- en valeur agréée ;
- tous risques, périls et dommages clou à clou ;
- en comportant une clause de renonciation à tout recours contre un tiers, y compris les transporteurs, les emballeurs et organisateurs ;
- en tenant compte d'une dépréciation de la valeur en cas d'endommagement des œuvres ;
- contre les risques de tremblements de terre, de guerre et de terrorisme.

Le personnel des Médiathèques Communautaires, où seront présentées les œuvres, se devra d'inspecter quotidiennement les œuvres de l'exposition.

Les œuvres de l'exposition seront conservées et rendues dans les conditions où elles ont été reçues par l'organisateur.

Sauf en cas d'urgence, les œuvres ne peuvent être nettoyées, réparées, retouchées, retirées de leurs socles, montants ou cadres, ou altérées de quelque façon que ce soit sans autorisation écrite de l'Exposant.

ARTICLE 3.2 : MODALITES DE REMBOURSEMENT

Si une œuvre de l'exposition a été abîmée ou est découverte endommagée, la CASA doit immédiatement en référer à l'Exposant qui décidera alors du traitement approprié devant être utilisé pour sa conservation et/ou du retrait ou non l'œuvre de l'exposition.

Pour les œuvres dont la valeur est supérieure à 500,00 €, le montant remboursé à l'Exposant sera égal à celui mentionné dans l'annexe de la présente convention.

Ce dernier lui sera versé en deux fois :

- Une partie du montant de l'œuvre sera pris en charge par l'assurance, avec une franchise de 500,00 € retenue et un supplément de 10% du montant de l'œuvre pour une valeur supérieure à 500,00 €,
- Le montant retenu par l'assurance sera remboursé intégralement par la CASA.

ARTICLE 4 : DISPOSITIONS FINANCIERES

L'exposition est conclue pour un montant total de 3000,00 € TTC (Trois mille euros).

Le transport des œuvres aller et retour sera à la charge de la CASA pour un montant de 1812 € TTC (Mille huit cents douze euros).

Si besoin, cette exposition donnera lieu à un paiement de droits d'auteurs auprès des organismes idoines.

ARTICLE 5 : DUREE DE LA CONVENTION

La présente convention est conclue pour la période allant du 28 octobre 2016 au 11 janvier 2017, période d'assurance des œuvres.

ARTICLE 6 : CORRESPONDANT

La coordination de l'exposition sera assurée pour la CASA par Colette GIORDANENGO, Responsable du service Action Culturelle.

ARTICLE 7 : ANNEXE

L'annexe à la présente convention fait partie intégrante de celle-ci.

ARTICLE 9 : RESILIATION

En cas de non exécution de ses obligations par l'une des parties, l'autre est de plein droit libéré des siennes.

ARTICLE 10 : REGLEMENT DES LITIGES

Les parties s'engagent à rechercher, en cas de litige sur l'interprétation ou sur l'application de la convention, toute voie amiable de règlement avant de soumettre le différend à une instance juridictionnelle. En cas d'échec de voies amiables de résolution, tout contentieux portant sur l'interprétation ou sur l'application de cette convention sera porté devant le tribunal territorialement compétent.

Fait à Valbonne Sophia Antipolis en deux exemplaires, le

Pour la CASA,
Michel ROSSI
Vice-président délégué
à l'Action Culturelle

L'Exposant,
Martine GOSSIEAUX
Galerie Martine GOSSIEAUX

ANNEXE 1

Valeur assurance des œuvres

EXPOSITION TEMPORAIRE « LE MONDE DE SEMPÉ »

Assurées par la CASA du 28 octobre 2016 au 11 janvier 2017
dans la médiathèque Albert CAMUS d'Antibes

LISTE ET VALEUR DES OEUVRES

	Valeur unitaire TTC	Valeur totale TTC
N°BT03, Page 35, (la mouche critique littéraire) Plume, encre de Chine et aquarelle N&B 590 X 500, encadré	7 000	7 000
N°BT06 Page 71 ... Le diable est partout Plume, encre de Chine et aquarelle N&B 630 X 520, encadré	20 000	20 000
N°BT07 Page 90-91 Le carnaval historique Plume, encre de Chine et aquarelle N&B 620 X 740, encadré	20 000	20 000
N°CPH06 Page 29, (le couple clair de lune et casques) Plume et encre de Chine N&B 570 X 522, encadré	12 000	12 000
N°DBM05 Page 51, (le diable et le vieil homme) Plume, encre de Chine et aquarelle N&B 614 X 488, encadré	15 000	15 000
N°DHDB03 Page 72 et 73 Village ancien vs ville nouvelle Plume et encre de Chine N&B 720 X 995, encadré	25 000	25 000
N°ENF06 Les enfants qui lisent tous ensemble dans le fauteuil Plume, encre de Chine et aquarelle Couleur490 X 381, encadré	22 000	22 000
N°IC02 Page 69 Le musée d'art moderne Plume et encre de Chine N&B 610 X 530, encadré	17 000	17 000
N°IM04 Page 94 (il y a un message pour toi ma fille) Plume et encre de Chine N&B 575 X 435, encadré	17 000	17 000
N°LCV03 Page 19, ('c'est dans la boîte') Plume, encre de Chine et aquarelle N&B 674 X 615, encadré	12 000	12 000
N°LCV05 Page 71, (Mme Ispanin & la voyante) Plume, encre de Chine et aquarelle N&B 545 X 575, encadré	15 000	15 000
N°LPN16 Le Petit Nicolas. Le ballon, la cour de l'école Plume, encre de Chine et aquarelle Couleur365 X 375, encadré	18 000	18 000
N°MI04 Page 55, (le peintre auto-satisfait) Plume, encre de Chine et aquarelle N&B 580 X 509, encadré	7 000	7 000
N°MI07 Page 98 La photo déchirée Plume et encre de Chine N&B 580 X 450, encadré	17 000	17 000
N°ML17 Page 60 - Chez Picard, extérieur Plume et encre de Chine N&B 360 X 345, encadré	7 000	7 000
N°NY19 The New Yorker 13/07/81 (les fleurs) Plume, encre de Chine et aquarelle Couleur635 X 510, encadré	25 000	25 000
N°NY22 Couverture de The New Yorker 21/08/06 (le commercial dans les bois) Plume, encre de Chine et pastels Couleur525 X 412, encadré	25 000	25 000
N°NY34 The New Yorker 05/12/83 (les musiciens qui arrivent pour leur répétition) Plume, encre de Chine et aquarelle Couleur665 X 535, encadré	25 000	25 000
N°NY61 The New Yorker 04/06/01 (femme nue sur la plage) Plume, encre de Chine et aquarelle Couleur485 X 395, encadré	25 000	25 000

N°PAGN01	Jean de Florette (couverture éditions de Fallois) Plume, encre de Chine et aquarelle Couleur395 X 300, encadré	20 000	20 000
N°PAGN03	Le Château de ma mère (couverture éditions de Fallois) Plume, encre de Chine et aquarelle Couleur380 X 320, encadré	20 000	20 000
N°PAGN04	Merlusse (couverture éditions de Fallois) Plume, encre de Chine et aquarelle Couleur390 X 310, encadré	20 000	20 000
N°RNS01	J'ai peur Georges Plume et encre de Chine N&B 525 X 410	17 000	17 000
N°SQP01	Page de garde Lumière de nuit Plume, encre de Chine et pastelCouleur710 X 592, encadré	20 000	20 000
N°SQP06	Page 122-123, (le mariage du renard) VERSION Plume, encre de Chine et aquarelle N&B 470 X 455	12 000	12 000
N°SQP07	page 63 J'ai modifié tout le deuxième acte Lucienne Plume et encre de Chine N&B 480 x 500, encadré	15 000	15 000
N°ST09	Femme portant des lunettes de mouche au bord de la piscine avec cyprès Plume, encre de Chine et aquarelle Couleur774 X 746, encadré	20 000	20 000
N°STF02	le maillot de bain rouge Plume, encre de Chine et aquarelle Couleur580 x 488, encadré	18 000	18 000
N°TSC05	Page couverture 1er ed. et p.48-49 Il m'a embrassé Plume, encre de Chine et aquarelle N&B 550 x 640, encadré	20 000	20 000
N°TSC07	Page 41 (ils sont vraiment restés simples) Plume, encre de Chine et aquarelle N&B 655 X 566, encadré	15 000	15 000
N°ULD01	Page 6-7 Les hommes des cavernes Plume et encre de Chine N&B 790 X 1130, encadré	25 000	25 000
N°ULD04	Le musée avec les répliques géantes Version Plume et encre de Chine N&B 747 x 920, encadré	25 000	25 000
N°UPDPA-P078	Petite dame marchant avec son fils de dos au coin de la rue Plume, encre de Chine et aquarelle Couleur630 X 420, encadré	18 000	18 000
N°VC-COVER	Couverture l'homme-pion sur l'échiquier Plume, encre de Chine et aquarelle Couleur650 X 775, encadré	20 000	20 000

VALEUR TOTALE ESTIMEE A 616 000 €
(Six cents seize mille euros)

AR réceptionné - Imprimer

Date de l'acte : 29/07/2016
Numéro : BC_2016_176
Nature : DE - Deliberations
Objet : Médiathèque Communautaire Albert Camus d'Antibes - Exposition temporaire "Le monde de Sempé" du 08 novembre au 31 décembre 2016 - Convention de mise à disposition
Matière : 8.9 - Culture

Interlocuteur
Nom : LE GRATIET Véronique

Suivi des transactions**Accusé d'envoi**

Identifiant : hlb5qWa

Accusé de réception préfectureDate de réception : 20/10/2016
Identifiant : 006-240600585-20160729-BC_2016_176-DE**Acte reçu**Date : 29/07/2016
Numéro interne : BC_2016_176
Code nature : 1
Code matière 1 : 8
Code matière 2 : 9
Objet : M?diath?que Communautaire Albert Camus d'Antibes - Exposition temporaire "Le monde de Semp?" du 08 novembre au 31 d?cembre 2016 - Convention de mise ? disposition
Classification utilisée : 01/04/2004
Document : 006-240600585-20160729-BC_2016_176-DE-1-1_1.PDF**Annexes**Nombre : 2
006-240600585-20160729-BC_2016_176-DE-1-1_2.PDF
006-240600585-20160729-BC_2016_176-DE-1-1_3.PDF